



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

**VIGILANCE METEO AVALANCHES : LE PREFET DECIDE D'INTERDIRE LA CIRCULATION SUR LA RN 134 ENTRE LES FORGES D'ABEL ET LE COL DU SOMPORT ET DECLENCHE LE PLAN DE GESTION DE TRAFIC « VALLE D'ASPE – RN 134 »**

à Pau, le 2 mars 2024

Compte tenu de la vigilance météorologique **AVALANCHES** en cours, pour assurer la sécurité des usagers, à compter de ce jour, samedi 2 mars 2024 à 17h30, la circulation de tous les véhicules est interdite sur la RN 134 entre Peyranère (Chalet Cadier, PR 120+350) et le parc de stationnement de la station de ski du Somport (PR 122+470).

La présignalisation et les limites de prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes. La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation de prescription sont à la charge et sous la responsabilité de la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA).

Les modalités de circulation ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux véhicules de gendarmerie ;
- aux véhicules de secours ;
- aux véhicules de l'ONF et de la DIRA laquelle est autorisée à poursuivre ses opérations de déneigement routier, conformément à son organisation et à ses procédures établies en annexe 8-14 de son Plan d'Exploitation de la Viabilité Hivernale.

Les modalités de circulation ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux véhicules de gendarmerie ;
- aux véhicules de secours ;
- aux véhicules de l'ONF et de la DIRA.

---

### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Asteinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : [pref-asteinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-asteinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

---

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



La présignalisation et les limites de prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation relative à la fermeture du tunnel sont à la charge et sous la responsabilité de la société exploitant le tunnel.

La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation de prescription et de déviation sont à la charge et sous la responsabilité de la DIRA pour la RN 134 et du Conseil départemental pour le réseau des voies départementales emprunté par les véhicules déviés.

**Plus d'informations :**

- Site internet de la préfecture : [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)
- Compte Facebook de la préfecture : <https://www.facebook.com/Prefet64>
- Compte Twitter de la préfecture : [@Prefet64](https://twitter.com/Prefet64)
- Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/pyrenees-atlantiques>